

*Canadair Limitée—Loi**[Traduction]*

Je veux parler de la question de la responsabilité liée au produit. J'ai remarqué qu'à la demande du gouvernement, la société *Salomon Brothers* s'est apparemment chargée d'évaluer à quel point l'offre de Bombardier à l'égard de Canadair satisfait aux pratiques commerciales habituellement reconnues. Je crois savoir que la société *Salomon Brothers* est arrivée à la conclusion que le partage des risques relatifs aux primes d'assurance ne satisfaisait pas à ces pratiques. En fait, j'ai ici le texte du rapport présumé de la *Salomon Brothers*, à savoir que la seule disposition importante de la déclaration d'intention de Bombardier qui ne sert pas les objectifs de l'État et n'est pas conforme à la pratique commerciale habituelle est celle qui prévoit le partage des risques au cas où il serait économiquement impossible d'obtenir de l'assurance. Le principe général de cette disposition découle du précédent établi dans la transaction portant sur la société de Havilland. Naturellement, les contribuables canadiens voudraient savoir combien cette disposition risque de leur coûter.

Les dispositions de ce marché qui concernent la responsabilité civile liée au produit prévoient que si l'assurance devient inabordable, la société Canadair et la Couronne—c'est-à-dire les contribuables canadiens—vont se partager le coût dans la proportion suivante: de la première à la cinquième année, Canadair en absorbera 10 p. 100 et la Couronne 90 p. 100; de la sixième à la dixième année, les proportions respectives seront de 40 et 60 p. 100; et de la onzième à la quinzième année, elles seront de 70 et 30 p. 100. Ce n'est qu'au bout de quinze ans que la responsabilité civile des contribuables canadiens sera éliminée.

[Français]

Madame la Présidente, moi je suis préoccupé par le fait que nos amis conservateurs et le gouvernement conservateur poursuivent une politique motivée par l'idéologie et non pas toujours par les considérations commerciales, par les critères commerciaux. Et voilà la différence que j'aimerais souligner entre notre approche—alors que nous avons la charge du gouvernement du pays et un programme de privatisation—et celle du gouvernement actuel.

Madame la Présidente, cela est très inquiétant parce qu'il y a d'autres compagnies que le gouvernement aimerait vendre. Mais ce qui est encore plus important—et le critère le plus important—c'est: Est-ce que ces ventes sont vraiment et fondamentalement dans l'intérêt du peuple canadien?

[Traduction]

Je voudrais justement revenir sur ce point. J'ai toujours cru que lorsqu'une société a atteint son but du point de vue de l'intérêt national, on doit en effet penser à la privatiser. On peut alors la remettre entre les mains d'actionnaires canadiens qui désirent vraiment participer directement à ses activités, veiller sur son avenir et obtenir leur part de profits. Il ne faut pas perdre de vue que lorsqu'une entreprise est privatisée, les gouvernements continuent d'en retirer des avantages appréciables par le régime d'impôt sur le revenu. Nous, les contribuables canadiens, retirons toujours un avantage des entreprises rentables.

Ne laissons pas l'idéologie nous dicter quelles entreprises devraient être vendues et à quelles conditions. Dans ce domaine, laissons le bon sens et les intérêts des contribuables

canadiens nous guider. C'est là le message que je désirais livrer aujourd'hui au gouvernement.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, j'ai une question pour le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) concernant l'assurance-responsabilité liée aux produits. Il remarquera, en parcourant la documentation, que Canadair est obligée de payer toutes les primes d'assurance sauf si l'assurance devient impossible à obtenir. Dans ce cas, le risque est partagé de façon décroissante pendant 15 ans. Il sait que le gouvernement en tant que propriétaire de la société est actuellement obligé d'assumer tous les risques généralement couverts par les assurances. Lorsque l'assurance-responsabilité sera très difficile à obtenir, sa suggestion aura évidemment pour effet que le gouvernement devra prendre le contrôle de toutes les entreprises pour assumer leurs responsabilités. Il sait que c'est impossible. La vraie question est la suivante: Son parti trouve-t-il que, en raison des risques que l'on court à cause des assurances, l'affaire est mauvaise et que la Société Canadair ne devrait pas être privatisée?

M. Johnston: Madame la Présidente, mon ami s'exprime habituellement d'une façon plus claire et plus lucide qu'il ne vient de le faire. Il vient de dire que j'ai suggéré que l'État assume la responsabilité de toutes les sociétés. Ce sont les propos qu'il m'a prêtés. Je n'ai rien prétendu de tel.

Quand on vend une entreprise dans une transaction commerciale normale, il arrive rarement, comme les *Salomon Brothers* l'ont signalé, que le vendeur continue d'assumer les primes d'assurance-responsabilité pendant 15 ans si l'acheteur est incapable d'obtenir ce genre d'assurance. On comprend que le vendeur soit prêt à assumer la responsabilité en cas d'imprévus qui découlent d'événements précédant la vente. Dans ce cas-ci, on oblige cependant les contribuables canadiens à assumer la responsabilité de façon permanente pendant un maximum de 15 ans. C'est du moins la façon dont je comprends les commentaires des *Salomon Brothers*.

Si mon collègue peut nous fournir d'autres détails susceptibles de nous convaincre que ce n'est pas le cas, qu'il le fasse. Il pourrait en profiter pour nous citer d'autres acquisitions aussi importantes que celle-ci où le vendeur a garanti à l'acheteur, sur une base de rentabilité, une assurance comme celle dont je parle. Nous aurions au moins la satisfaction de savoir qu'il existe un précédent à de telles transactions.

M. Thacker: Madame la Présidente, la position du parti libéral concernant la privatisation de Canadair n'est pas explicite. Nous savons que les néo-démocrates voteront contre. Ils préféreraient plutôt voir les contribuables continuer d'injecter de 1,4 milliard à 2 milliards de dollars de plus dans cette société, comme ils l'ont déjà fait. La prochaine campagne électorale promet bien du plaisir; les néo-démocrates voudraient continuer à déverser les deniers publics dans cette compagnie au lieu de la privatiser pour réduire ses pertes. Quelle est la position du parti libéral à ce sujet? Est-il en faveur de la privatisation ou non?

M. Johnston: Madame la Présidente, je croyais que le député de Lethbridge (M. Thacker) était à la Chambre quand j'ai prononcé mon discours. Je pensais pourtant avoir expliqué qu'au moment de l'acquisition de Canadair, le gouvernement, ou le ministre, avait déclaré qu'il espérait pouvoir rendre un